



MAIRIE DE  
SIX-FOURS-LES-PLAGES

## COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

-0-0-0-

<b>MEMBRES EN EXERCICE : 39</b>		
Présents : 31   Exprimés : 39		
Pour	Contre	Abstention(s)
30	9	0

Séance du 10/04/15

ACTE EXECUTOIRE

Transmis en Préfecture le 16 AVR 2015  
Publication du : 20 AVR 2015ou  
Notification du : 20 AVR 2015  
à Six-Fours-les-Plages le 20 AVR 2015**Objet : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

N° 14351

Le dix avril deux mille quinze à 09h06, le CONSEIL MUNICIPAL de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Sébastien VIALATTE, Député-Maire jusqu'à 10h20, Présidence de M. MULE de 10h20 à 10h28 et présidence de M. Jean-Sébastien VIALATTE à partir de 10h28.

**Etaient Présents :** M. Jean-Sébastien VIALATTE, M. Joseph MULE, Mme Agnès ROSTAGNO, M. Thierry MAS SAINT GUIRAL, Mme Dominique DUCASSE, M. André MERCHEYER, Mme Dominique ANTONINI, M. Yves DRAVETON, M. Joël TONELLI, Mme Christiane GIORDANO, M. Patrick PEREZ, Mme Delphine QUIN, M. Hervé FABRE, Mme Nadine ESPINASSE, Mme Evelyne ENGELMANN, M. Denis PERRIER, M. Philippe GUINET, Mme Sylvie MAHIEU, M. Jean-Philippe PASTOR, Mme Régine AGUILLON, Mme Fabiola CASAGRANDE, Mme Béatrice BROTONS, Maître Jérémy VIDAL, Mme Stéphanie CASSAR, Mme Gisèle HAMM-CREVAU, M. Pierre SINISCALCO, M. André GIMENEZ, M. Frédéric BOCCALETTI, Mme Françoise JULLIEN, Mme Françoise BERGEOT, M. Erik TAMBURI

**Procurations :** Mme Viviane THIRY à M. Patrick PEREZ, Mme Jocelyne CAPRILE à M. Jean-Philippe PASTOR, Docteur Guy MARGUERITTE à Mme Fabiola CASAGRANDE, Docteur Bruno ROURE à Mme Evelyne ENGELMANN, M. Gil BAISSAT à Mme Régine AGUILLON, Maître Sandra KUNTZ à Mme Béatrice BROTONS, M. Jacques JACHETTA à Mme Françoise JULLIEN, M. Gérard NAVARRO à M. Erik TAMBURI

**Sortie** M. VIALATTE à 10h20 retour à 10h28

**Sorti(es) en cours de séance :** MME HAMM-CREVAU 10H24-M. SINISCALCO 10H30-MME BROTONS 10H40-MME CASSAR 10H47-MME CASAGRANDE 10H49

**Retour(s) en cours de séance :** MME HAMM-CREVAU 10H26- M. TONELLI 10H29-M. SINISCALCO 10H34-MME BROTONS 10H45- MME CASSAR 10H50- MME CASAGRANDE 10H55

**Départ(s) en cours de séance :** ME KUNTZ A 10H22 DONNE PROCURATION A MME BROTONS

**Secrétaire de Séance :** Maître VIDAL

**Clôture de la Séance :** 11h29

## DELIBERATION N° 14351

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE ET Monsieur Joseph MULE alternativement

### **APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

RAPPORTEUR : M.MULE

La commune de Six-Fours-les-Plages avait approuvé son PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 24 décembre 2004, mais que celle-ci a été annulée par jugement du tribunal administratif de Nice du 11 décembre 2008, notifié le 23 janvier 2009 et reçu le 26 janvier 2009.

Cette décision a eu pour effet de remettre en vigueur le POS immédiatement antérieur approuvé par délibération du Conseil municipal du 26 juin 1996, mis en révision le même jour, modifié le 17 décembre 2010 et le 28 septembre 2012 et mis à jour les 18 octobre 1996 et 21 novembre 2000, le 28 mai 2010, le 8 août 2011, le 22 février 2012, le 19 novembre 2012, le 4 avril 2013, le 27 août 2013, le 11 juin 2014 et le 23 février 2015.

La commune a interjeté appel de ce jugement, mais la Cour Administrative d'Appel de Marseille a rejeté cette requête par arrêt du 30 juin 2011 dont toutefois certains attendus ont été forts utiles par la suite dans l'élaboration de notre projet de PLU.

C'est dans ce contexte que par délibération n°12502 du 18 mai 2009, le Conseil municipal a prescrit la révision du POS et l'élaboration d'un PLU couvrant l'ensemble du territoire communal, retenus les objectifs poursuivis et arrêté les modalités de la concertation.

Le 14 février 2011, un débat a eu lieu au sein du Conseil municipal sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Le PADD s'articule autour de 3 stratégies, déclinées en enjeux et objectifs :

- une stratégie environnementale et paysagère pour une préservation adaptée des paysages et du cadre de vie,
- une stratégie urbaine pour un maintien et un développement du « bien-vivre »,
- une stratégie économique pour un confortement du dynamisme économique.

Par une délibération n°13870 du 24 juin 2013, le conseil municipal a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de PLU.

Ce projet a été notifié pour avis aux personnes publiques associées (PPA) conformément aux règles de procédures afin que ces dernières fassent un retour de leurs avis et/ou observations dans les trois mois suivant cette notification.

L'ensemble des avis se sont montrés favorables avec des demandes de précisions et de reformulation de la part des services de la DREAL et de la DDTM.

En parallèle, la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite Loi ALUR, est entrée en vigueur.

Le projet de PLU a, en conséquence, dû être modifié afin de répondre à la fois aux observations des services de l'Etat et au nouveau cadre législatif.

La concertation préalable a été rouverte.

A l'issue de celle-ci, et par une nouvelle délibération n°14084 du 6 juin 2014, le Conseil municipal a procédé à l'arrêt d'un nouveau bilan et d'un nouveau projet de PLU.

Le nouveau projet a été soumis, à nouveau, pour avis aux PPA.

Par arrêté n°3557 du 3 octobre 2014, Monsieur le Député-Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique qui s'est déroulée du 27 octobre 2014 au 1<sup>er</sup> décembre 2014 inclus, excepté le lundi 10 novembre 2014.

Conformément à l'article 8 dudit arrêté, s'est tenue une réunion le 8 décembre 2014 où le Commissaire Enquêteur a communiqué au responsable du projet les observations écrites et orales consignées dans un procès verbal de synthèse. Ce procès verbal a fait l'objet d'une réponse le 30 décembre 2014 du responsable du projet dans les quinze jours (réponse annexée aux conclusions du Commissaire Enquêteur).

Le rapport d'enquête ainsi que les conclusions du Commissaire Enquêteurs nous ont été transmis le 26 janvier 2015 et notifiés par courrier en date du 27 janvier 2015 au Préfet du Var et le 29 janvier 2015 au Président du Tribunal Administratif de Toulon.